

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE PAR STREAMING VIDÉO

Genève, le 24 octobre 2020

Jacques-André SCHNEIDER, Président du Conseil de Fondation, ouvre l'Assemblée Générale et présente les membres du Conseil de Fondation. Il constate que les bénéficiaires ont été convoqués statutairement et que l'Assemblée est donc valablement constituée et apte à délibérer.

Il est précisé que l'Assemblée Générale se tient en la présence physique de Jacques-André SCHNEIDER, Président, et de Dominique BAZ, membre du Conseil de Fondation. Anne-Marie SFEIR, Stefka IVANOVA et Daniel ANDRÉ, membres du Conseil de Fondation, sont également présents par voie de streaming vidéo.

Les votes ont lieu par correspondance et les points essentiels de l'ordre du jour sont également présentés par voie de vidéo streaming.

Bénéficiaires enregistrés en ligne : 104

Formulaire de votes par correspondance reçus : 90

Résultat du vote par correspondance:

Objet 3 Approbation du procès-verbal de l'AG 2019:	oui à l'unanimité
Objet 4 Approbation des comptes de l'exercice 2019:	oui à l'unanimité
Objet 5 Décharge du CF pour l'exercice 2019:	oui à l'unanimité
Objet 7 Amendements de forme aux Statuts et au Règlement:	oui à l'unanimité
Objet 8 Radiations de bénéficiaires:	88 oui; 1 non; 1 abstention
Objet 9 Reconduction de l'organe de révision:	89 oui; 1 non

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été communiqué par circulaire postale, message e-mail et sur le site Internet de la CPIC.

2. DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE ET DES SCRUTATEURS

Jacqueline VICARIO-LOCCI est désignée secrétaire.

Jacqueline VICARIO-LOCCI est nommée scrutatrice du dépouillement des votes par correspondance.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2019

Selon le résultat du vote par correspondance, le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2019 a été approuvé.

4. RAPPORT ADMINISTRATIF DU CONSEIL DE FONDATION

4.1 Présentation générale du rapport administratif de l'exercice 2019

Le Président présente le rapport administratif relatif à l'exercice 2019.

4.2 Bilan de l'exercice 2019

Le Président commente tout d'abord le bilan de l'exercice 2019.

L'année 2019 a été excellente sur le plan des rendements de tous les portefeuilles.

Le segment croissance en euros et le segment croissance en francs suisses ont bénéficié de performances largement positives, de l'ordre de EUR +14.68% pour l'un et de CHF +8.73% pour l'autre. Le segment conservateur, dont le but est de préserver le capital avant la retraite, a, quant à lui, progressé de EUR +1.58%.

Le Conseil de Fondation encourage les bénéficiaires à continuer à **renforcer le dialogue avec la nouvelle génération d'interprètes** afin de l'encourager à rejoindre la Caisse et de participer au réseau d'interprètes bénéficiaires. Il existe actuellement une version « pdf » de la brochure de présentation de la CPIC, actualisée aux chiffres de 2019, disponible sur le site:

<https://www.cpic.ch/wp-content/uploads/2020/10/2020-brochure-F.pdf>

<https://www.cpic.ch/wp-content/uploads/2020/10/2020-brochure-GB.pdf>

Le Conseil de Fondation souhaite, par ailleurs, rappeler l'**enjeu d'une épargne régulière**, sur la base tant de contributions des Institutions et Organisations internationales que de versements personnels, **et investie sur le long terme dans la prévoyance professionnelle**. L'exemple montre que **l'épargne régulière est récompensée à terme au moment de la retraite, message devant encourager les jeunes interprètes à adhérer à la CPIC dès leur premier contrat. Voir le lien suivant sur le site Internet de la CPIC pour prendre connaissance d'un exemple d'investissement à long terme de l'avoir de prévoyance professionnelle: <http://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>**

Il est rappelé que durant les années où les bénéficiaires ne reçoivent pas de contributions, l'adhésion à la CPIC est maintenue. Les bénéficiaires peuvent en tout temps verser des apports personnels jusqu'à CHF 40'000.- ou EUR 40'000.- par an pour augmenter leur épargne retraite. N'hésitez pas à consulter le site Internet de la CPIC concernant la constitution de votre avoir de prévoyance et la procédure à suivre pour effectuer des versements personnels : <http://www.cpic.ch/constitution-de-votre-avoir-de-prevoyance/>

Ainsi que déjà mis en avant les années précédentes, ces résultats, ainsi que ceux des autres années, valident l'approche de la CPIC. La Caisse attribue à ses bénéficiaires l'intégralité de ses résultats après déduction d'un taux de frais modeste. **Les bénéficiaires profitent ainsi d'une gestion prudente, équilibrée et diversifiée**. Même si parfois il y a eu des années difficiles pour les rendements, les bénéficiaires ont toujours vu leur avoir progresser sur le long terme (voir le site Internet www.cpic.ch sous « Gestion financière », « Performance des parts »).

Le Président informe l'Assemblée que le contrat relatif à l'assurance facultative en cas de décès suite à une maladie ou un accident – assurance B – a été résilié par PK-RÜCK au 31 décembre 2020 en raison d'une directive excluant les bénéficiaires domiciliés hors Suisse et Liechtenstein de la couverture d'assurance. Cela implique l'expiration des 10 contrats d'assurance encore existants au 31

décembre 2020. Les bénéficiaires concernés ont été informés directement par pli recommandé le 29 février 2020.

Par ailleurs, depuis 2012 aucun assureur suisse ne peut assurer la CPIC pour les motifs indiqués plus haut. Dès cette année-là, PK-RÜCK avait été la seule alternative possible pour maintenir l'assurance B. Il n'est donc pas possible de reconduire l'assurance B avec un autre assureur d'autant plus, qu'au fil des ans, cette assurance a perdu de l'intérêt auprès des bénéficiaires CPIC.

Le Président saisit également cette occasion pour faire le bilan sur le système de rentes entré en vigueur le 1^{er} février 2004 et conclu avec les Rentes Genevoises, institution de droit public à but non lucratif servant des rentes viagères garanties par l'Etat de Genève, proposant un tarif collectif équilibré.

Les bénéficiaires ayant l'âge terme peuvent, en effet, entre 60 et 70 ans, décider de convertir tout ou partie de leur capital en **rente de retraite** simple ou avec réversion en faveur du conjoint ou, à défaut, du partenaire conventionnel.

Ils peuvent également convertir, entre 60 et 69 ans, de 30% à 50% de leur capital en une **rente de retraite partielle immédiate** à condition de continuer une activité professionnelle réduite pour une durée minimale d'une année civile. Cette rente peut être simple ou avec réversion en faveur du conjoint ou, à défaut, du partenaire conventionnel. Les bénéficiaires qui optent pour une rente partielle immédiate demeurent des bénéficiaires actifs. Ils doivent remplir une déclaration sur l'honneur concernant la réduction de leur activité professionnelle entre 30% et 50%.

Les rentes sont servies en francs suisses ou en euros et revalorisées, selon un calcul propre à chaque monnaie, les années impaires pour autant qu'elles aient été versées depuis un an au moins et qu'il y ait des réserves suffisantes.

En 2019, un montant de EUR 4'648'514.- a été investi pour 17 **rentes de retraite**, dont 6 avec réversion et un montant de CHF 334'548.- a été investi pour 1 rente avec réversion.

En 2019, un montant de EUR 963'000.- a été investi pour 3 **rentes de retraite partielle immédiate** sans réversion. Aucun montant en francs suisses n'a été investi pour une rente partielle.

Les contrats de rente conclus avant le 1^{er} janvier 2018 inclus ont été revalorisés au 1^{er} janvier 2019 de 0.95% pour les rentes en francs suisses. Les rentes en euros n'ont pas été revalorisées car les taux techniques des rentes en euro réassurées par les Rentes Genevoises sont tous supérieurs à la moyenne des taux de rendement des emprunts d'Etat AAA de la zone Euro. Il précise que la revalorisation des rentes en francs suisses dépend de l'augmentation de l'indice genevois des prix à la consommation enregistrée au cours des 2 années précédentes; la revalorisation des rentes en euros, est déterminée par un calcul actuariel tenant compte de l'évolution des marchés obligataires en zone euro. Cela explique que les rentes en francs suisses et en euros ne sont pas revalorisées les mêmes années. Il rappelle que la valeur nominale des rentes, quant à elle, reste inchangée à vie.

Les contrats de rente n'ont pas été revalorisés en 2020: la revalorisation ne survient que dans les années impaires pour autant que les réserves soient suffisantes.

Depuis l'introduction du système de rente en francs suisses en 2004 et de rentes en euros en 2008 à l'année 2019 *:

-un montant total de EUR 33'812'799.- a été investi en rentes depuis 11 ans pour 127 rentiers;

-un montant total de CHF 12'759'758.- a été investi en rentes depuis 15 ans pour 36 rentiers.

On observe la tendance à l'augmentation des rentes en euros puisque la grande majorité des bénéficiaires est domiciliée en zone euro.

*Ces décomptes de rente tiennent compte de toutes les rentes servies jusqu'au 31 décembre 2019, y compris les rentes partielles immédiates de bénéficiaires actifs ne faisant pas partie des statistiques des membres sortis de la CPIC.

4.3 Présentation du rapport de gestion de fortune

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Aurèle STORNO et Monsieur Olivier BLUCHE. (représentants de Lombard Odier & Cie SA Genève) et Messieurs René EXENBERGER et Julien FULOP ainsi que Madame Chiara BELLON (représentants de Vontobel Asset Management SA, Zurich).

Pour plus d'informations les bénéficiaires sont invités à lire le rapport de gestion 2019 dont il n'est pas donné lecture.

4.3.1 Intervention de Monsieur Olivier Bluche: rétrospective des marchés de janvier 2019 à septembre 2020 et revue des performances 2020

Cette période de 21 mois se scinde en 3 parties.

La première de janvier 2019 à mi-février 2020: période extrêmement favorable à l'ensemble des actifs financiers.

La deuxième de la mi-février 2020 au 23 mars 2020: prise de conscience de l'étendue et de la gravité de la pandémie ainsi que correction importante sur les marchés à des niveaux jamais atteints.

La troisième du 24 mars 2020 à septembre 2020: fort rebond des actifs jusqu'à la mi-avril 2020 puis léger tassement des rendements qui restent positifs.

Dans le détail, on constate que

- pour les devises : dans la première phase, appréciation de l'euro face aux autres devises, ce qui est positif pour un investisseur en euro. Le portefeuille a également bénéficié de l'effet positif du taux de change. Puis, dès la mi-février jusqu'à la fin mars certaines devises ont corrigé (livre sterling, couronne norvégienne puis dollar US). Finalement, se sont appréciées les monnaies refuge comme le franc suisse et le yen japonais.

- pour les obligations: les obligations d'Etat ont joué leur rôle de valeur refuge, effet accentué grâce aux politiques monétaires et budgétaires expansives.

- pour les actions: elles ont suivi exactement et indistinctement les trois phases précitées. Les actions européennes n'ont pas profité pleinement du rebond. La forte reprise aux Etats-Unis a été portée par peu d'entreprises, notamment les GAFAM. Partout dans le monde, on constate que certains secteurs sont sinistrés (tourisme, transports, certains secteurs industriels...).

- pour les classes d'actifs alternatifs: l'immobilier coté est resté solide tout au long de la période; les hedge funds ont été un peu secoués en mars 2020 mais en définitive ont maintenu le cap; les matières premières ont beaucoup chuté en raison de la baisse du prix du pétrole et des métaux en général.

Les performances des parts en 2019 ont été excellentes. Le segment croissance en euros et le segment croissance en francs suisses ont bénéficié de performances largement positives, de l'ordre de EUR +14.68% pour l'un et de CHF +8.73% pour l'autre. Le segment conservateur, dont le but est de préserver le capital avant la retraite, a, quant à lui, progressé de EUR +1.58%.

En 2020, sur la période de la mi-février à la fin septembre 2020, les performances ont baissé: la part A atteint une performance de EUR -1.39%; la part C atteint une performance de CHF -2.32%; la part B atteint une performance de EUR -0.2%.

Sur environ 39 ans, la valeur annuelle moyenne de la part A a progressé de 5.66% ce qui illustre les propos du Président concernant l'importance de l'épargne régulière sur le long terme.

4.3.2 Intervention de Monsieur Aurèle Storno: explications de la stratégie adoptées pour les trois segments

Monsieur Aurèle Storno décrit la composition du portefeuille croissance en euro (A) au 30 septembre 2020 (voir p. 24 de la présentation écrite) et souligne que chaque actif contribue à la diversification du portefeuille.

La composition du portefeuille conservateur en euro (B) inclut 90% d'obligations d'entreprises avec des notations élevées, afin de remplir son rôle de protection du capital à l'approche de la retraite, et est essentiellement géré en euro (voir p. 25 de la présentation écrite).

La composition du portefeuille croissance en franc suisse (C) est un peu plus conservatrice que sa contrepartie en euros (voir p. 26 de la présentation écrite). La part obligataire y est très diversifiée. La monnaie est essentiellement le franc suisse.

Intervention de Monsieur Olivier Bluche: aspects de durabilité

La politique sur les investissements durables au sein de Lombard Odier & Cie SA tient à la fois compte d'exclusions (armement controversé, denrées alimentaires essentielles) que de restrictions (tabac, charbon, énergies fossiles non conventionnelles).

Elle favorise l'investissement dans les obligations « vertes » dont le rendement intégral finance des projets favorisant la transition climatique et l'énergie verte.

Aujourd'hui l'équipe dédiée à ces questions est dotée de 15 personnes et vise à améliorer la capacité du portefeuille à respecter les normes des accords de Paris ainsi qu'à réduire les risques liés aux pratiques des entreprises ou au modèle d'affaires. Cela devrait se traduire favorablement en termes de performance notamment en évitant les investissements dans des secteurs condamnés.

Le groupe Lombard Odier & Cie SA intègre 80% de critères responsables d'un point de vue environnemental, social et gouvernemental (ESG). Pour ce qui est du portefeuille A de la CPIC, les investissements ESG représentent 55% des placements totaux, en augmentation continue par rapport aux années précédentes.

4.3.4 Intervention de Monsieur René Exenberger: explications de la stratégie adoptées pour le Segment A (géré par moitié par chaque gérant)

Monsieur René Exenberger revient sur l'environnement économique et la situation géopolitique mondiale de janvier 2020 à septembre 2020 en les énumérant: pandémie, confinements, chute de toutes les classes d'actifs, crise des liquidités, support des banques nationales, soutien gouvernemental rapide et décisif, politiques monétaire et budgétaire expansives, chute drastique du prix du pétrole, émeutes anti raciales aux Etats-Unis, augmentation du recours à la technologie (notamment télétravail), effondrement de certains secteurs (tourisme...), élections américaines à venir.

Ces événements passés et futurs ont conduit à des décisions rapides et par priorité relatives au choix des actifs et à l'intérieur de chaque classe d'actifs:

- dès début mars 2020 : par ordre chronologique, réductions des actions financières, des actions des secteurs cycliques, des actions de secteurs à fort endettement et ensuite des actions immobilières;
- dès fin mars 2020 après les interventions des banques centrales nationales: nouvelle augmentation rapide de la partie « actions », actions financières et technologiques notamment;
- ensuite: rétablissement de la surpondération des actions; surpondération dans les matières premières surtout l'or (peu dans le pétrole ou dans les métaux précieux).

2019 a été une excellente année. Dès mars 2020, il y a eu un fort recul du rendement par rapport au benchmark. Ensuite lors des 2^e et 3^e trimestre 2020, le portefeuille a réalisé une performance fortement supérieure au benchmark. A la fin août 2020, le portefeuille avait rattrapé pratiquement tout son retard par rapport à mars 2020 grâce à une bonne sélection de titres et à des rachats dans les secteurs cycliques. A fin septembre 2020, la performance a légèrement diminué. L'environnement économique 2020 est donc très volatil mais sur le long terme, du 1^{er} janvier 2019 à fin septembre 2020, la performance du portefeuille est en avance sur le benchmark.

4.3.5 Intervention de Madame Chiara Bellon: mesures environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) ainsi que perspectives économiques

Dans la part gérée par Vontobel Asset Management Sa, la part de l'empreinte carbone a diminué de moitié environ sur 10 ans (2009-2019), l'exclusion de risques exceptionnellement élevés (par exemple les armes controversées) a également progressé durant cette période. Le profil risque/rendement de la banque s'est également amélioré sur les 10 dernières années sous revue.

Le niveau de liquidités a atteint un niveau historique très élevé dû aux politiques monétaires des banques centrales mondiales nécessaires au soutien de l'économie mondiale. Les craintes d'inflation ne sont cependant pas justifiées à court terme.

Les principaux risques par rapport aux marchés et à la croissance économique sont: une 2^e vague de la pandémie qui peut être plus forte que la 1^{ère} vague (quid de nouveaux confinements ?), une nouvelle guerre économique entre les Etats-Unis et la Chine (nouvelle instabilité sur les échanges commerciaux), le résultat des élections américaines et son influence sur la géopolitique, une inflation excessive (faible probabilité à court terme).

Le secteur manufacturier mondial (à facteur « capital » élevé) est en phase de reprise ainsi que celui des services (à facteur « travail » élevé) mais de manière plus contrastée car les mesures de distanciation sociale entre les travailleurs rend celle-ci plus difficile.

Le marché du travail, dont la bonne santé est garante du maintien de la consommation et donc de la croissance économique, est en augmentation notamment aux Etats-Unis, dans une moindre mesure en Europe ou au Japon. Ce qui a permis de contenir le chômage ce sont les mesures de soutien de chômage partiel, encore en cours plus ou moins dans tous les pays jusqu'à la fin de 2020, et dont l'impact réel sur l'économie ne pourra être mesuré qu'après la fin de la crise. Il faudra bien sûr du temps pour retrouver une situation normalisée sur le marché de l'emploi.

En Suisse aussi la situation s'améliore, si bien qu'à la fin de l'année 2020 le résultat en terme de PIB devrait être moins négatif qu'attendu.

En Chine, moteur de l'économie asiatique et mondiale, compte-tenu de mesures de soutiens importantes et en l'absence de 2^e vague de la pandémie, est attendue une croissance positive sur l'ensemble de l'année 2020.

Madame Chiara BELLON énumère finalement les 10 arguments justifiant le maintien d'un investissement dans les actions (voir p. 43 de la présentation écrite).

Le Président remercie les gestionnaires de leur présentation.

4.4 Présentation des comptes 2019

En 2019, les dépenses réalisées ont été les suivantes.

A. FRAIS GÉNÉRAUX ADMINISTRATIFS DIRECTS

1. Les dépenses réalisées au titre des frais généraux directs se sont élevées à EUR 697'144.10, soit **0.24%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2019.

B. FRAIS DE GESTION DE FORTUNE DIRECTS ET INDIRECTS

Rappel : La gestion de fortune inclut :

- 3 postes de frais de gestion directs facturés à la CPIC (voir postes 2 à 4), négociés et payés aux banques : droits de garde et frais bancaires, commission de gestion et commission de gestion négociée;
- 1 poste de frais de gestion indirects facturés dans les véhicules de placement collectifs utilisés par les gestionnaires (voir poste 5), prélevés au sein des véhicules de placements collectif.

2. Les droits de garde et frais bancaires étaient de EUR 172'348.74, soit **0.06%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2019.

3. La commission de gestion des deux banques de la CPIC était de EUR 361'782.61, soit **0.13%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2019.

4. La commission de gestion négociée à un taux préférentiel sur certains véhicules de placement collectif était de EUR 265'901.62, soit **0.09%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2019.

Le montant total des **frais de gestion de fortune directs** (postes 2, 3 et 4 ci-dessus) est d'EUR 800'032.97 soit **0.28%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2019.

5. A cela s'ajoute le montant total des **frais de gestion de fortune indirects** (frais TER) a été d'EUR 1'118'744.00 soit **0.39%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2019.

Par conséquent, le **montant total des frais de gestion de fortune directs et indirects** (postes 2, 3, 4 et 5 cités) représente **0.67%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2019.

C. DÉPENSES TOTALES

Ainsi, les **dépenses totales de la CPIC** (postes 1, 2, 3, 4 et 5 cités), représentent **0.91%** du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2019.

Remarque

Le taux de **0.91%** est entièrement transparent et couvre l'ensemble des prestations fournies sans but lucratif par la CPIC en faveur de ses bénéficiaires. Il se trouve, de toute évidence, dans la fourchette basse par comparaison avec les taux de frais - bien plus élevés- habituellement pratiqués.

La CPIC continue de suivre attentivement et régulièrement les frais de gestion directs et indirects qui lui sont facturés en veillant à ce que les tarifs des prestataires bancaires soient en lien avec la fortune totale sous gestion.

4.5 Présentation du rapport de l'Organe de révision

Il n'est pas donné lecture du rapport de l'Organe de révision. Le Président propose à l'Assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2019.

Selon le résultat du vote par correspondance, l'Assemblée prend acte du rapport établi par PricewaterhouseCoopers SA et approuve les comptes de l'exercice 2019.

5. DÉCHARGE DU CONSEIL DE FONDATION

Selon le résultat du vote par correspondance, l'Assemblée donne décharge au Conseil de Fondation de sa gestion pour l'exercice écoulé.

6. PRÉVISIONS DES DÉPENSES DIRECTES ET INDIRECTES 2020

L'objectif du Conseil de Fondation est de l'ordre de 1%* du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2019, sauf en cas de chute des marchés.

Indépendamment de l'évolution des marchés, le nombre de personnes partant à la retraite augmente. Cela a pour conséquence des retraits immédiats de capitaux de

prévoyance qui seront compensés uniquement à terme par la croissance des capitaux de prévoyance constitués par les nouveaux bénéficiaires.

*Voir explications au point 4.4

7. AMENDEMENTS AUX STATUTS ET AU RÈGLEMENT

Les propositions de modification des Statuts et du Règlement sont purement de forme et sont présentées sur la base de deux annexes présentant les modifications des Statuts et du Règlement ainsi que d'une note explicative jointes au présent procès-verbal.

Selon le résultat du vote par correspondance, ces amendements sont adoptés par l'Assemblée.

8. RADIATION DES BÉNÉFICIAIRES

Le Conseil de Fondation propose à l'Assemblée Générale de radier de la liste des bénéficiaires de la Caisse Mesdames BALAS Ilinca et ORDONEZ DELGADO Maria Erika qui, depuis leur adhésion il y a plus de 5 ans, n'ont jamais versé ou fait verser de contributions, ou qui n'ont sur leur compte individuel CPIC qu'un montant minime (moins de 3 parts).

Il est entendu que ces interprètes peuvent en tout temps réintégrer la CPIC à la condition de verser un capital au moins égal à celui touché lors de leur sortie.

Selon le résultat du vote par correspondance, l'Assemblée accepte ces radiations.

9. NOMINATION DE L'ORGANE DE RÉVISION

Selon le résultat du vote par correspondance, le mandat de l'Organe de révision, PricewaterhouseCoopers SA (PwC), est reconduit pour une année.

Le Président précise que le réviseur responsable au sein de PwC doit être changé tous les sept ans ce qui permet de garantir, sans changement de l'organe de révision lui-même, le principe de renouvellement des personnes responsables de la révision.

10. PROPOSITIONS ÉVENTUELLES DES BÉNÉFICIAIRES – DIVERS

Suggestions des bénéficiaires

Aucune.

Suite donnée aux suggestions des bénéficiaires lors de l'AG 2019

Une réponse a été donnée lors de l'Assemblée Générale 2019 et reportée au procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2019.

Finalement, le Président, au nom du Conseil de Fondation, remercie chaleureusement :

- les bénéficiaires pour leur participation au vote par correspondance à l'Assemblée Générale;
- les gestionnaires pour tout leur travail, notamment durant cette période difficile;
- le secrétariat de la CPIC pour sa précieuse et efficace collaboration notamment pendant la période printanière en télétravail qui a permis le maintien des prestations de la CPIC ainsi que pour l'organisation de l'AG en vidéo streaming;
- tous les membres du Conseil de Fondation qui ont participé activement et à de nombreuses reprises à des réunions par vidéo conférence.

RAPPEL AUX BÉNÉFICIAIRES

- SI VOUS CHANGEZ D'ADRESSE OU DE NOM, VEUILLEZ BIEN L'INDIQUER SANS RETARD AU SECRETARIAT
- SI VOUS CHANGEZ D'ADRESSE **E-MAIL**, VEUILLEZ BIEN L'INDIQUER SANS RETARD AU SECRETARIAT
- SI VOUS AVEZ SOUSCRIT A DES ASSURANCES « A » ET/OU « B », MERCI DE VEILLER A CE QUE VOTRE COMPTE INDIVIDUEL SOIT SUFFISAMMENT PROVISIONNE POUR COUVRIR LE MONTANT DES PRIMES ANNUELLES PRELEVEES AUTOMATIQUEMENT AU 1^{ER} JANVIER POUR L'ASSURANCE B ET AU 1^{ER} JUILLET POUR L'ASSURANCE A, FAUTE DE QUOI LA CPIC SERA OBLIGEE D'ANNULER VOS ASSURANCES
- N'OUBLIEZ PAS D'ACTUALISER VOS CLAUSES BENEFICIAIRES
- NOUS VOUS RAPPELONS QUE L'AGE TERME DE SORTIE OBLIGATOIRE DE LA CPIC EST FIXE A 70 ANS : PENSEZ A CHOISIR LA PRESTATION EN RENTE ET/OU CAPITAL A L'AVANCE
- **Rappel** : l'ADRESSE E-MAIL DE LA CPIC EST cpic@cpic.ch
- **Rappel** : le SITE INTERNET DE LA CPIC EST www.cpic.ch
- CONSERVEZ LES RELEVES TRIMESTRIELS ENVOYES PAR LA CPIC EN TANT QUE JUSTIFICATIFS DE VOTRE AVOIR AUPRES DE LA CAISSE
- **PENSEZ A PARLER DE LA CPIC AUX NOUVEAUX INTERPRETES QUI N'ONT PAS ENCORE FAIT DE CHOIX EN MATIERE DE PREVOYANCE PROFESSIONNELLE !**

SOUSCRIPTION AU SEGMENT CONSERVATEUR EN EURO

Si vous avez entre 55 et 70 ans, vous pouvez, si vous le souhaitez, investir tout ou partie de votre capital dans le segment conservateur en euro.

Pour un transfert de capital au 1^{er} janvier 2021, le secrétariat de la CPIC doit recevoir votre formulaire de souscription au plus tard le 30 novembre 2020.

Vous trouverez sur notre site l'information nécessaire au sujet du portefeuille conservateur en euro ainsi que le formulaire de souscription téléchargeable.